

LETTRE EPARGNE INFO SERVICE

Quoi de neuf ?



Crypto-actifs : comment choisir la plateforme par laquelle investir ?

De nombreuses plateformes sur Internet proposent d'investir dans des crypto-actifs ou « crypto-monnaies ». Pour éviter de tomber sur une arnaque, il est préférable de choisir une société autorisée. Voici ce qu'il faut savoir.

[Lire l'article](#)



Placements durables : de quoi s'agit-il ?

Les placements durables visent à soutenir des entreprises soucieuses du développement durable. Ils concilient performance financière et impact sur la société ou l'environnement. Les points clés à retenir dans cette vidéo.

[Regarder la vidéo](#)

A savoir



Crowdfunding : que se passe-t-il en cas de défaut du porteur de projet ou de la plateforme ?

Le crowdfunding (ou financement participatif) permet aux investisseurs de participer au financement d'un projet, via une plateforme en ligne. Mais avant d'investir, il faut bien avoir conscience des risques, notamment en cas de défaillance de la plateforme ou d'échec du projet.

[Lire l'article](#)

Boîte à outils



I-SCAN : le portail d'accès aux listes noires de plus de 150 régulateurs

Face à l'augmentation des arnaques financières en ligne, l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) lance I-SCAN. Ce service permet aux investisseurs d'accéder aux listes noires des régulateurs du monde entier. Nos conseils pour bien l'utiliser.

[Regarder la vidéo](#)



Bien comprendre les droits préférentiels de souscription (DPS)

Lors de certaines augmentations de capital, les actionnaires peuvent bénéficier d'une attribution de droits préférentiels de souscription (DPS). Comment fonctionne ce dispositif ? Comment exercer vos droits ? On vous explique tout.

[Lire l'article](#)

Attention !

Les listes noires de l'AMF sont régulièrement mises à jour. Consultez-les avant d'investir sur le Forex, dans les biens divers ou encore les produits dérivés sur crypto-actifs.

[Accéder aux listes noires](#)

Vos rendez-vous



Connaissez-vous le portail Mes questions d'argent ?

Proposé par la Banque de France, avec la participation de l'AMF, le portail « Mes questions d'argent » met à votre disposition des informations neutres, pédagogiques et gratuites sur les sujets économiques et financiers.

[Accéder au site](#)

Nous contacter

Par téléphone : 01 53 54 62 00 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi, de 9h à 12h30.

Par formulaire

Pas encore abonné ?
[Abonnez-vous aux contenus de l'Espace Epargnants](#)



[Mentions légales](#)
[Se désinscrire](#)

© 2020 Autorité des marchés financiers